



Pension de famille

Bauer - Thermopyles - Plaisance

Association Loi 1901 d'intérêt général à but non lucratif

Charte du bénévolat



La pension de famille : mission et valeurs

☞ Sa mission :

- offrir à des hommes et à des femmes, qui sont dans la souffrance, un logement où il est possible de faire une halte à un moment donné de leur vie, dans un lieu accueillant et agréable sans limitation de durée ;
- leur permettre de se reconstruire progressivement, de constituer un réseau relationnel et de vivre des choses ensemble s'ils le souhaitent, sans exiger d'eux d'avoir un projet ;
- les accompagner dans cette reconstruction en fonction des besoins spécifiques qu'ils expriment individuellement.

☞ Ses valeurs :

La Pension de famille accueille des résidents sans aucune discrimination, dans le respect de l'autre, le droit à la différence, la dignité, et la liberté fondamentale de chacun, quels que soient sa situation, son état physique, psychique et social.



Les bénévoles : un élément fort du projet de la pension de famille

C'est par l'action et la présence des bénévoles que les résidents pourront trouver un appui pour se reconstruire en partenariat avec les permanents salariés.

La participation de chacun à la vie de la Pension de famille, et aux débats qu'elle suscite, enrichit les pratiques des uns et des autres, dans le respect de ses missions et de ses valeurs.



Une charte pour un partage quotidien

L'objet de cette charte est de fixer un contrat moral entre l'association et le bénévole.

☞ elle permet au bénévole de savoir à quoi il s'engage et quel sera le cadre de son action ;

☞ elle permet à l'association de s'engager à fournir au bénévole les moyens d'exercer son activité dans un espace chaleureux et convivial fondé sur le partage. Le cadre fixé dans la charte permet à chacun de s'y référer en cas de besoin et garantit l'équilibre de la vie quotidienne au sein de la pension de famille.



Les engagements de l'association

☞ Accueillir et proposer

- Accueillir le bénévole et être attentif à ses demandes ;
- Donner au bénévole une information claire sur l'association, son projet, son fonctionnement ;
- Proposer au bénévole une activité qui mette en adéquation ses souhaits et les besoins de l'association ;
- Assurer le bénévole pour son activité au sein de la pension de famille.

☞ Etre à l'écoute et accompagner

- Aider le bénévole à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe des bénévoles ;
- Echanger avec le bénévole à l'issue de sa période d'observation ;
- Faire le point régulièrement avec le bénévole de façon informelle ;
- Prendre le temps d'échanger avec chaque bénévole, une fois par an, sur son activité au sein de la pension de famille ;
- Etudier en commun les propositions de nouvelles activités faites par les bénévoles .

☞ Informer et former

- Mettre en place des réunions d'information sur la vie de la pension de famille et les actions à mener pour faire évoluer le projet à partir des expériences de chacun ;
- Définir précisément les missions du bénévole et son champ d'action ;
- Proposer au bénévole des formations sur des thèmes précis où il peut ressentir le besoin d'être guidé : l'accompagnement, la relation d'aide, l'écoute, la violence, l'alcool, etc. ;
- Etre à l'écoute des besoins en formation formulés par les bénévoles.

☞ Organiser la fin de l'engagement du bénévole

- Définir les modalités de la fin de l'engagement du bénévole, à son initiative ou celle de l'association ;
- Orienter le bénévole qui souhaite poursuivre son engagement ailleurs, avec d'autres publics ou dans un autre cadre et l'aider à trouver le lieu adéquat.



Les engagements du bénévole

☞ Réfléchir sur son engagement

- Accepter et respecter les règles de fonctionnement de l'association et adhérer à son projet social, tel qu'il apparaît dans les statuts, le règlement intérieur et la présente charte ;
- Faire l'expérience d'une période d'observation nécessaire à la découverte et à l'imprégnation du fonctionnement et des rythmes de la Pension de Famille. Cette période est fixée à deux mois mais peut être modulée en fonction du temps de présence du bénévole dans les locaux.
- Dire ce qu'il sait / souhaite faire ou ce qu'il ne sait pas / ne souhaite pas faire comme actions bénévoles.

☞ Partager ses expériences

- Participer activement à la vie de la pension de famille en partageant du temps, des activités de la vie quotidienne et des loisirs, avec les résidents ;
- Participer aux réunions d'information, aux formations proposées, aux groupes d'échange mis en place par l'association (adaptés aux besoins et à l'action du bénévole) ;
- Contribuer à l'intégration des nouveaux bénévoles ;
- Participer au travail d'équipe avec les autres bénévoles dans un esprit de compréhension et de respect mutuels ;
- Rechercher avec les salariés une complémentarité d'action ;

☞ Créer un lien de confiance

- Venir de façon régulière, à déterminer en fonction des possibilités et nécessités, pour le bien-être des résidents ; Prévenir de son absence suffisamment tôt pour que l'association puisse y remédier ;
- Garder confidentiel tout ce qui touche à la vie privée des résidents ;
- Contribuer au maintien d'un climat de tolérance au sein de la Pension de Famille, notamment par le respect de l'identité de chacun.
- Favoriser l'autonomie des résidents pour les aider à prendre confiance en eux, ce qui implique de ne pas faire et de ne pas penser à leur place ;
- Perpétuer les valeurs de la pension de famille.



Si vous souhaitez en savoir plus...

☞ <http://pensiondefamille.14e.free.fr>

☞ **Chantal** : tel : 01 40 44 94 86, mobile : 06 86 17 80 78, mail : chantal.huret@club-internet.fr